

Montréal, le 23 janvier 2026

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Yves Fréchette  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
1001, boulevard Robert-Bourassa 16<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 0B6

**OBJET :           HQT - Demande du Transporteur pour la révision tarifaire des années  
2026, 2027 et 2028  
Dossier Régie de l'énergie : R-4306-2025**

---

Maître Fréchette,

Par la présente, la Régie de l'énergie (la Régie) transmet au Transporteur sa demande de renseignements no 5 dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Par ailleurs, à l'annexe A de la pièce B-0009<sup>1</sup> visant le suivi de la décision D-2025-076<sup>2</sup>, le Transporteur mentionnait, en date du dépôt du dossier, avoir entamé sa réflexion sur l'opportunité de modifier les Tarifs et conditions quant à l'exploitation et l'entretien du poste de départ et des réseaux collecteurs des installations raccordées directement à son réseau.

La Régie demande au Transporteur de préciser si sa réflexion est terminée, et si ses conclusions peuvent être versées au dossier afin d'être examinées dans le cadre du volet B.

Les réponses à la DDR no 5 et à l'information requise au paragraphe précédent, doivent être transmises au plus tard **le 9 février 2026 à 12 h.**

Veuillez agréer, Maître Fréchette, l'expression de nos sentiments distingués.

---

<sup>1</sup> Pièce [B-0009](#), Annexe A, section 1.1.

<sup>2</sup> Dossier R-4272-2024, décision [D-2025-076](#), p. 21 à 23.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Carolina Rinfret, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nb

p.j.